

CHAPITRE XXV.—INSTRUCTION PUBLIQUE* ET RECHERCHES.

SYNOPSIS.

	PAGE.		PAGE.
SECTION 1. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR.....	989	Sous-section 2. Recherches par les Ministères du Gouvernement fédéral....	1010
Sous-section 1. Ecoles sous contrôle provincial.....	993	Sous-section 3. Aspects des recherches industrielles au Canada.....	1028
Sous-section 2. Ecoles privées.....	997	Sous-section 4. Recherches dans les universités.....	1030
Sous-section 3. Instruction supérieure.....	997	Sous-section 5. Autres organismes de recherches.....	1035
SECTION 2. RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES AU CANADA.....	1003	SECTION 3. BIBLIOTHÈQUES.....	1038
Sous-section 1. Le Conseil National de Recherche.....	1004	SECTION 4. MUSÉES ET BEAUX-ARTS AU CANADA.....	1038

Section 1.—Enseignement primaire, secondaire et supérieur.

En vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, l'instruction publique au Canada, à l'exception des écoles des Indiens, relève des gouvernements provinciaux. Chaque province a maintenant un système d'écoles élémentaires et secondaires, en majeure partie administré financièrement par des commissions locales et aidé par des octrois provinciaux. Il y a aussi des écoles privées dans toutes les provinces, c'est-à-dire des écoles qui ne sont pas administrées par des commissions électives ou nommées par la population et qui ne sont pas soutenues à même les fonds publics. Mais, comparativement aux écoles publiques, leur fréquentation n'est pas considérable. Dans le domaine de l'instruction supérieure six provinces entretiennent chacune une université. Chacune des trois autres ont un ou plusieurs collèges soutenus à même les fonds de la province.

Le tableau 2 de ce chapitre donne les statistiques de l'inscription dans quatre catégories différentes de maisons d'enseignement, y compris les écoles des Indiens relevant du Fédéral. Ces écoles sont étudiées plus en détail dans le chapitre XXVIII, "Administrations diverses", qui donne aussi d'autres renseignements sur les affaires indiennes.

Fréquentation scolaire relativement au niveau éducationnel de toute la population. †—Les données sur la fréquentation scolaire, qui sont annuellement recueillies des écoles, n'indiquent pas le nombre de ceux qui ne sont pas à l'école tout en étant d'âge scolaire. Même le nombre de personnes qui, à une date fixe, se sont déclarées comme ayant fréquenté l'école n'est pas nécessairement le même que le nombre de celles qui sont allées à l'école durant l'année. La différence peut être considérable parmi une population mobile. Les chiffres annuels indiquent beaucoup moins la pénétration de l'instruction dans l'ensemble de la population. Il faut à ce sujet s'en remettre à une étude des données de recensement.

Degré d'instruction de la population de 1931.—Quand on considère le niveau éducationnel de ceux qui vivent au Canada actuellement, il faut tenir compte non seulement de la fréquentation scolaire actuelle mais même de celle de 1861 vu que les âges auxquels l'instruction a été reçue peuvent être entre 5 et 19 ans pour les

* Révisé, à moins d'indication contraire par J. E. Robbins, M.A., D.Ph., chef de la Branche de l'Éducation, du Bureau Fédéral de la Statistique. Cette branche compile et publie également les données relatives aux institutions scolaires de tout le Canada et collabore à cette fin avec les ministères provinciaux de l'Instruction Publique. Une liste des publications de cette Branche paraît au chapitre XXIX, Section 1, sous "Instruction Publique".

† Préparé par M. C. MacLean, M.A., F.S.S., chef de l'Analyse Sociale, Bureau Fédéral de la Statistique.